

## Interpellation du Groupe PSIG

« PALM : Où en sont les réalisations sur le territoire de la Ville de Morges? »

21  
20  
5  
10  
66 - Morges fait partie du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le bien nommé. A ce titre, la Ville de Morges par l'intermédiaire du bureau d'agglomération a pu déposer auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), des mesures d'aménagement dans le contexte des projets d'agglomération de première, deuxième et troisième génération. Ces grandes mesures touchent plusieurs domaines ou stratégies, il s'agit de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement/énergie. Une fois validées par la Confédération, les mesures de mobilités sont cofinancées par cette dernière et peuvent être subventionnées par le Canton pour leur réalisation. Toutefois, il est nécessaire que le calendrier de la Confédération soit respecté pour prétendre aux financements fédéraux pour les agglomérations.

A la différence d'AggloY, d'Agglo Chablais ou de l'Agglomération franco-valdo-genevoise (Grand Genève), le PALM a décidé de ne pas déposer de plan d'agglomération de quatrième génération (PA4) auprès de l'ARE (délai du 30 juin 2021). Fait étonnant lorsque l'on a à l'esprit le développement de notre région notamment en termes économiques et démographiques. Mais fait compréhensible sachant que de grands projets de notre agglomération solliciteront des fonds fédéraux importants les prochaines années, notamment avec le tram Lausanne-Renens, lui-même une mesure du PA1.

Le groupe PSIG voit ici l'opportunité de demander à la Municipalité un état des lieux des mesures des différents plans d'agglomération qui touchent tout ou en partie le territoire de la Ville de Morges. Par ailleurs, lorsque le PALM a décidé de ne pas déposer de PA4, un rapport de mise en œuvre a dû être produit pour la Confédération, document qui ne semble pas être public à ce jour.

L'inventaire demandé devra notamment renseigner le Conseil communal sur chaque mesure morgienne inscrite aux PA1, PA2 et PA3 en réponse aux éléments suivants :

- Quel est l'état d'avancement de la mesure (en projet, en cours d'étude, réalisé, abandonné, ...)?
  - o Pour les projets en cours : quelles sont les étapes planifiées et selon quel calendrier ?
  - o Pour les projets qui ont été abandonnés :
    - Quels sont les motifs de l'abandon ?
    - Où et comment ont été réaffectées les unités de prestation des projets abandonnés (uniquement possible pour les mesures de paquets forfaitaires déposées dans le PA3) ?
  - o Pour les projets réalisés : quelle est la date de réalisation ?
- Quels sont les coûts totaux de la mesure/du projet et quel est le montant des cofinancements et subventions reçus/attendus ?
- Quelle est la date butoir pour le début des travaux permettant ainsi le cofinancement fédéral ?

Pour le groupe PSIG

Aline Dupontet, le 4 octobre 2021

